

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 23 février 2017 à 18 heures 30 -
Rixheim**

Sur convocation du 17 février 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 23 février 2017 à 18 heures 30, à Rixheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Pierre **FISCHESSE**R, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Mathieu **HAUSS**
Monsieur Bernard **THIERY**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**
Monsieur Daniel **BUX** à Monsieur Bernard **NOTTER**
Monsieur Pierre **LOGEL** à Monsieur Philippe **GRUN**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (Dernières Nouvelles d'Alsace et journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2017
2. Délégation de pouvoir du comité syndical au président
3. Débat d'orientations budgétaires 2017
4. Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2017 – signature de la convention d'objectifs
5. Petit entretien de voirie et travaux annexes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché et autorisation de signer
6. Dietwiller – rénovation thermique de l'école élémentaire – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
7. Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
8. Sausheim – remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
9. Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'Île Napoléon – acquisition du terrain d'emprise
10. Baldersheim – réaménagement de la rue de Normandie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
11. Baldersheim – réaménagement de la rue Principale (RD422, secteur compris entre le Quatelbach et la rue des Tisserands) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
12. Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises
13. Rixheim – réaménagement de la rue du Pont et de la rue d'Alsace – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises
14. Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises
15. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat. Il remercie M. Olivier BECHT, maire, d'avoir bien voulu accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président informe l'assemblée, du retrait, à la demande de la commune de Baldersheim, du point intitulé :

10. *Baldersheim – réaménagement de la rue de Normandie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer*

Monsieur le président passe ensuite à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2017.

Point n° 2 : Délégation de pouvoir du comité syndical au président

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dispose que l'exécutif de l'organe délibérant peut notamment être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L'article L.2122-23 précise en outre que les dispositions prises en vertu de l'article L.2122-22 précité sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du comité syndical portant sur les mêmes objets.

Ce même article dispose enfin, en son alinéa 3, que le président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du comité, ce dernier pouvant toujours mettre fin à la délégation.

Par délibération du 14 mai 2014, le comité syndical avait autorisé M. le président à conclure, dans les conditions et sous les réserves précitées, tout marché relevant de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 45 000,00 € hors taxes, dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Eu égard aux modifications intervenues récemment en matière de commande publique, afin de faciliter et/ou d'accélérer certaines décisions dans le cadre de la mise en œuvre des opérations qui sont confiées au SCIN, M. le président propose au comité syndical de porter ce montant à 90 000,00 € hors taxes.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Bernard NOTTER ne participe pas au vote), autorise M. le président à conclure tout marché relevant de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 90 000,00 € HT, dès lors que les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Point n° 3 : Débat d'orientations budgétaires 2017

Le débat d'orientations budgétaires, préalable à l'adoption du budget primitif, a été institué par la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République.

Le rapport, présenté en annexe, a conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, pour objet :

- De donner quelques éléments du contexte économique ;
- De tracer les évolutions institutionnelles et de rappeler les principaux éléments du projet de loi de finances qui constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires des collectivités locales ;
- De préciser les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- De présenter les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement ;
- De donner des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget ;
- De donner des informations relatives :
 - A la structure des effectifs
 - Aux dépenses de personnel
 - A la durée effective du travail

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'organiser un débat sur les orientations générales du budget 2017 ;

Considérant le rapport présenté par le président et le débat qui a suivi cette présentation ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2017.

Point n° 4 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2017 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Pour 2017, celle-ci s'élève à 75 000,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

La subvention sera versée en deux versements : un premier acompte de 75% fin février et le solde au début du mois de septembre.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2017 avec l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim ;**
- **Décide d'attribuer à ladite association une subvention d'équilibre de 75 000,00 € pour l'année 2017 ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, l'autorise à procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 5 : Petit entretien de voirie et travaux annexes – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché et autorisation de signer

Depuis 2011, le syndicat fait appel à une entreprise d'insertion pour la réalisation des petits travaux d'entretien annexes à la voirie (nettoyage des abords et des espaces verts, etc.). Les missions confiées sont, entre autres :

1. Nettoyage des bas-côtés des voies de circulation sur le territoire du syndicat.
2. Entretien des espaces verts le long des voies de circulation et des pistes cyclables sur le territoire du syndicat, comprenant entre autres prestations :
 - Tonte ;
 - Débroussaillage ;
 - Désherbage manuel, mécanique ou thermique ;
 - Plantations (fleurs ou arbustes) le cas échéant ;
3. Nettoyage et entretien des aires de pique-nique, des cours d'eau, des abords d'équipements publics communs, des lieux à forte fréquentation, ainsi que le long des chemins et parcours sportifs, forestiers, etc.

Le contrat est habituellement conclu sur la base d'un engagement minimum et d'un engagement maximum, décompté sous forme d'heures de prestations. Les heures sont réparties entre les communes selon la clé habituelle (enveloppe d'investissement) et les interventions programmées à leur demande.

Le marché passé en 2016 est arrivé à son terme. Une nouvelle consultation a donc été organisée, pour une durée de 12 mois (année 2017). Les quantités minimales et maximales ont été adaptées en fonction des « consommations » enregistrées sur l'exercice écoulé (mini : 3 600 heures ; maxi : 6 600 heures).

C'est l'association Réagir Environnement d'Illzach, qui a présenté l'offre la moins-disante avec un coût horaire de 12,95 € (non soumis à TVA), ce qui correspond à un engagement minimum de 46 620,00 € et maximum de 85 470,00 €. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché de petit entretien de voirie et travaux annexes 2017 à l'association Réagir Environnement d'Illzach ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 6 : Dietwiller – rénovation thermique de l'école élémentaire – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

En séances des 17 juin et 16 septembre 2015, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école élémentaire à Dietwiller.

Par délibérations des 16 septembre 2015, 27 avril, 26 octobre et 21 décembre 2016, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 29 097,56 € HT, un certain nombre d'avenants. Depuis, certaines adaptations d'ordre technique ont encore été apportées en cours d'opération.

Elles concernent le non remplacement du tableau électrique principal, travaux dévolus à l'entreprise Vonthron de Sainte-Croix-en-Plaine, attributaire du lot 5 « électricité ». L'avenant en diminution s'élève à **7 252,74 € HT**. Il correspond à une réduction de la masse des travaux de 14,87 % et fixe le nouveau montant du marché à 41 521,49 € HT.

Si l'on tient compte des avenants approuvés antérieurement, l'augmentation totale de la masse des travaux s'ajuste à 3,69 % du montant des marchés attribués et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 613 483,87 € HT. L'avenant ad hoc a été présenté le 15 février 2017 à la commission MAPA ; celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant en diminution susmentionné, d'un montant total de 7 252,74 € HT correspondant à une réduction des travaux du lot 5 de 14,87 % et fixant le nouveau montant du marché à 41 521,49 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 7 : Habsheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – avenant au marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Formats Urbains Architectes Associés de Mulhouse, le marché de maîtrise

d'œuvre afférent à l'opération de construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim.

Le montant provisoire des honoraires était alors arrêté à 253 306,89 € HT (taux d'honoraires : 13,95 %, sur un prévisionnel de travaux de 1 815 820,00 € HT).

L'avant-projet définitif (APD) a été approuvé le 20 juillet 2016, avec une estimation prévisionnelle des travaux chiffrée à 1 975 841,95 € HT, y compris création d'un sas d'entrée pour la salle polyvalente au périscolaire (hors programme) et options retenues. Il y a donc lieu de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, sur la base de l'APD précité.

Parallèlement, compte tenu du dépassement substantiel de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, le taux d'honoraires a été ramené après négociation de 13,95 % à 13,29 %.

La commission d'appel d'offres du 15 février 2017 a approuvé l'augmentation de 9 282,51 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 262 589,40 € HT (1 975 841,95 € HT x 13,29 %).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, approuvant le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école élémentaire à Habsheim, soit 262 589,40 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Formats Urbains Architectes Associés de Mulhouse.**

Point n° 8 : Sausheim – remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 20 juillet 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 21 décembre 2016, fixant la date limite de remise des offres au 20 janvier 2017 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 février 2017, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique – bardage composite

Entreprise Schoenenberger de Colmar pour un montant de 126 959,60 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 9 : Sausheim – construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'île Napoléon – acquisition du terrain d'emprise

Par délibération du 3 février 2016, le comité syndical approuvait le principe du projet de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les services du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Cet édifice sera érigé sur un terrain d'environ 32 ares situé à proximité immédiate de la résidence-logements pour personnes âgées de Sausheim, rue de l'Etang, au lieu-dit Mittelhoelzleinfeld (section 16 – parcelles 459 à 463).

Il avait dans un premier temps été envisagé que cette assiette foncière soit mise à disposition du syndicat, à travers un bail emphytéotique dont les termes restaient à préciser. Cette solution présentait néanmoins quelques inconvénients, notamment en termes de propriété du bâti.

En accord avec la commune de Sausheim, le service des domaines a donc procédé à une estimation du bien, en vue de son acquisition par le syndicat. Cette solution présenterait l'avantage de sécuriser totalement l'opération de construction du nouveau siège, le SCIN – et par conséquent ses communes membres – étant dès lors pleinement propriétaire de l'ensemble immobilier.

L'estimation réalisée par France Domaines s'élève à 153 000,00 € hors taxes. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (MM. Bernard NOTTER, Jean-Pierre BARI et Guy OMEYER ne participent pas au vote) :

- Approuve l'acquisition, par le SCIN, du terrain ci-dessus désigné, destiné à accueillir les bâtiments du futur siège du syndicat, au prix de 153 000,00 € HT tel que déterminé par France Domaines ;
- Charge M. le président d'engager toutes démarches à l'effet des présentes ;
- Autorise à cet effet M. le président à prendre ou à signer tous actes y afférent.

Point n° 10 : Baldersheim – réaménagement de la rue de Normandie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

- Point retiré de l'ordre du jour -

Point n° 11 : Baldersheim – réaménagement de la rue Principale (RD422, secteur compris entre le Quatelbach et la rue des Tisserands) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

Par délibération du 21 décembre 2016, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de réaménagement de la rue Principale au droit de la mairie (RD 422) à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 février dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 144 755,20 € HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.

Point n° 12 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises

La commune de Habsheim souhaite dans le cadre des travaux de voirie pour l'année 2017 procéder au réaménagement de la rue de la Source.

Le projet, qui porte sur le réaménagement complet de la voirie sur une longueur d'environ 100 mètres et la reprise des enrobés du parking de la résidence pour personnes âgées, situé à proximité, comprend pour l'essentiel :

- Le décroûtage des enrobés ;
- Les terrassements généraux pour la création des structures de voirie ;
- La fourniture et pose de bordures et pavés formant fil d'eau ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- La collecte des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- Les traitements de surface y compris le parking de la RPA ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 120 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, pour la collecte des eaux pluviales.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 120 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue de la Source à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 13 : Rixheim – réaménagement de la rue du Pont et de la rue d'Alsace – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises

La ville de Rixheim a souhaité réaménager la rue du Pont (150 mètres) et la rue d'Alsace (250 mètres).

Le projet porte sur le réaménagement complet des voiries et comprend essentiellement :

- Le décroûtage ou rabotage des enrobés chaussées ;
- Les terrassements généraux des structures de chaussée ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- La pose de bordures et pavés béton ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- Le traitement de surface ;
- La réfection de la signalisation horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 350 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, pour la collecte des eaux pluviales.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 350 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue du Pont et de la rue d'Alsace à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 14 : Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises

La ville de Rixheim souhaite aménager une placette située en face de la Commanderie, à l'emplacement de l'ancien garage des ateliers municipaux dont la démolition est prévue prochainement.

Dans le même temps, la rue Zuber (200 mètres) et la rue des Bergers (100 mètres), pour lesquelles le renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement sont en cours, seront réaménagées.

L'ensemble de l'opération porte essentiellement sur :

- Le décaissement des enrobés chaussées et trottoirs des rues ;
- Les terrassements des structures de chaussée ;
- L'enfouissement des réseaux secs (basse tension et Orange) ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- La pose de bordures, pavés fil d'eau et pavage ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public avec source à leds ;
- L'aménagement complet de la future placette ;
- La réalisation d'une fontaine en granit avec jets d'eau ;
- Les traitements de surface ;
- La pose de clôture ;
- Les aménagements paysagers ;
- La mise en place de mobiliers urbains ;
- La réfection de la signalisation routière.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat, ainsi que le cabinet Berest pour l'enfouissement des réseaux secs, ont évalué l'ensemble des travaux à 700 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, pour la collecte des eaux pluviales. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 700 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux d'aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.**

Point n° 15 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 29 mars 2017 à 18 heures 30**, à la mairie de Sausheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20
Rixheim, le 23 février 2017



Débat d'orientations budgétaires table des matières

A. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1. LA CONJONCTURE NATIONALE
2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017 ET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2016 INTÉRESSANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

B. LE SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLÉON EN 2017

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES (FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT)
2. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT
3. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE
4. STRUCTURE DES EFFECTIFS, DÉPENSES DE PERSONNEL, DURÉE EFFECTIVE DE TRAVAIL – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE

A. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

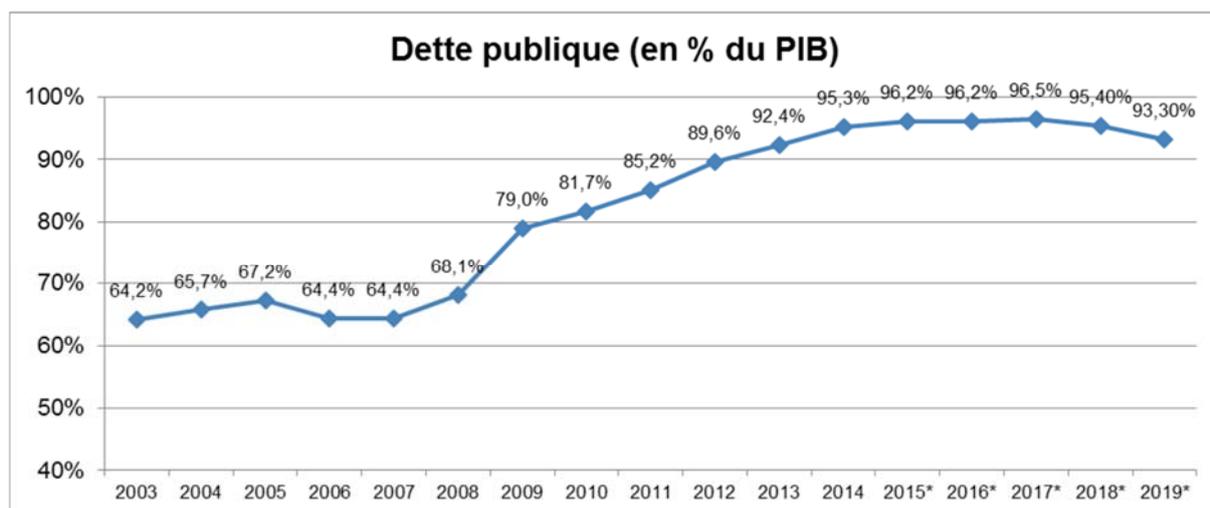
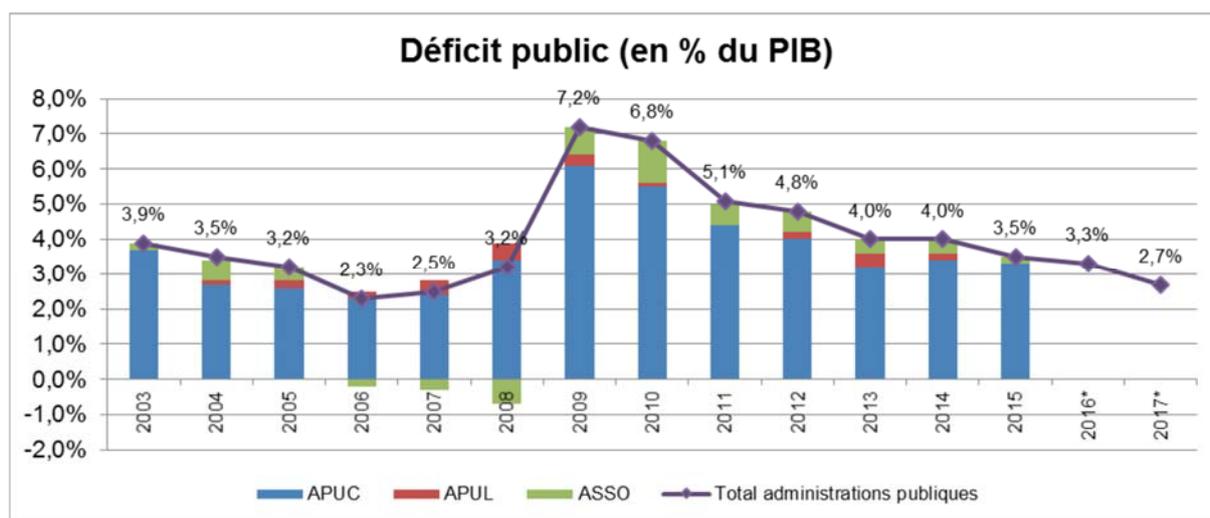
1. LA CONJONCTURE NATIONALE

La loi de finances pour 2017 a été construite sur des prévisions optimistes de retour à la croissance et de réduction des déficits publics.

Ainsi, d'après le gouvernement, Le déficit public passerait sous le seuil des 3% en 2017 et la croissance de la dette ralentirait.

Mais le haut conseil des finances publiques estime « improbables les réductions des déficits prévues par le LFI 2017 (...). Sur la base des informations dont il dispose, il considère comme incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil de 3 points du PIB ».

En effet, il considère que les prévisions de croissance du gouvernement pour 2016 et 2017 (1,5% chaque année) sont « un peu élevées au regard des informations connues et supérieures à la plupart des autres prévisions disponibles ». Par ailleurs, il réside un « risque supérieur sur les dépenses 2017 par rapport aux années précédentes (caractère irréaliste des économies prévues sur l'Unédic, fortes incertitudes sur la réalisation des économies de grande ampleur prévues sur l'ONDAM, incertitudes également sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales, incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique) ».



2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017 ET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2016 INTÉRESSANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le projet de loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- Une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions (maintien de la contribution au redressement des finances publiques et intégration de nouvelles dotations parmi les variables d'ajustement).
- Une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales, à l'exception de la compensation d'exonération TH qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016 ainsi que la réduction du FDPTP.
- Si la réforme de la DGF du bloc communal est annulée, des modifications significatives sont enregistrées s'agissant de la DGF communale. L'écrêtement de la dotation forfaitaire est désormais plafonné en fonction des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, les dotations de péréquation (DSU et DSR) bénéficient d'un abondement historiquement élevé et la DSU est réformée avec une réduction du nombre de bénéficiaires, une modification de la pondération des critères d'éligibilité et de répartition et la suppression de la notion de DSU cible au détriment des communes concernées mais avec un versement progressif pour l'ensemble des communes éligibles.
- L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Md € mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017 en application des SDCI.
- Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017, taux historiquement faible.

B. LE SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLÉON EN 2017

1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES (FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT)

Fonctionnement - dépenses

Intitulé	2017	2016
Charges à caractère général	880 000 €	870 947 €
Charges de personnel et frais assimilés/indemnités des élus	1 076 000 €	1 054 981 €
Charges financières	572 139 €	465 544 €
Subvention à l'association de gestion des RPA de Sausheim	75 000 €	75 000 €
Travaux d'entretien :		
▪ Voirie	205 000 €	202 464 €
▪ Eclairage public	92 000 €	90 149 €
▪ Feux tricolores	22 000 €	21 157 €
Contributions aux organismes de regroupement :		
▪ SDIS	461 862 €	459 564 €
▪ Brigade verte	111 668 €	111 668 €
▪ Syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban	8 334 €	8 334 €

Actions jeunesse :		
▪ Subvention « La Passerelle »	177 062 €	177 062 €
▪ DSP « La Passerelle »	312 539 €	306 918 €
▪ DSP « L'île aux Copains »	341 205 €	327 870 €
▪ DSP « Les Copains d'Abord »	904 701 €	882 635 €
Total dépenses	5 239 510 €	5 054 293 €

Fonctionnement - recettes

Intitulé	2017	2016
Dotations, subventions, participations	6 600 000 €	7 014 077 €
Autres recettes	50 000 €	57 696 €
Total recettes	6 650 000 €	7 071 773 €

--oOo--

Investissement - dépenses

Intitulé	2017	2016
Remboursements d'emprunts	1 638 422 €	1 234 271 €
Travaux spécifiques SCIN	1 300 000 €	30 000 €
Travaux pour le compte de m2A	220 000 €	382 €
Opérations de voirie :		
▪ Baldersheim	737 000 €	15 389 €
▪ Battenheim	270 000 €	278 794 €
▪ Dietwiller	350 000 €	35 600 €
▪ Habsheim	1 500 000 €	1 413 294 €
▪ Rixheim	1 430 000 €	1 353 949 €
▪ Sausheim	555 000 €	14 660 €
Opérations de bâtiment :		
▪ Baldersheim	1 212 000 €	171 897 €
▪ Battenheim	1 300 000 €	639 124 €
▪ Dietwiller	200 000 €	1 213 046 €
▪ Habsheim	3 200 000 €	485 019 €
▪ Rixheim	2 120 000 €	488 616 €
▪ Sausheim	995 000 €	692 493 €
Total	17 027 422 €	8 066 534 €

Investissement - recettes

Intitulé	2017	2016
Subventions	3 400 000 €	4 869 050 €
Emprunts	- €	5 404 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000 €	4 808 534 €
Total recettes	4 650 000 €	15 081 584 €

2. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT

2.1. Travaux de voirie

Baldersheim

- Abords de l'église Saint-Pierre et Paul 240 000 €
- Réaménagement des abords de la mairie 297 000 €
- Réaménagement de la rue de Normandie 200 000 €

Battenheim

- Aménagement de la rue des Fourmis 100 000 €
- Jonction rue des Champs – RD201 20 000 €
- Aménagement de la placette de la Libération 150 000 €

Dietwiller

- Réaménagement des rues de Landser et des Paysans 350 000 €

Habsheim

- Réaménagement de la rue de la Source 150 000 €
- Réaménagement de la rue de la Hardt 450 000 €
- Réaménagement de la rue de la Délivrance 400 000 €
- Réaménagement de la rue du Générale de Gaulle 500 000 €

Rixheim

- Réaménagement des rues d'Alsace et du Pont 250 000 €
- Réaménagement de la rue du Dépôt 350 000 €
- Aménagement de la rue des Bergers et placette rue Zuber 550 000 €
- Aménagement de l'impasse de la Gare 200 000 €
- Réfection chemin du Lierre 80 000 €

Sausheim

- Aménagements de voirie divers (provision) 200 000 €
- Aménagement de la rue des Romains 300 000 €
- Parking du pôle médical 50 000 €
- Parking Grand'rue 5 000 €

2.2. Travaux de bâtiments

Baldersheim

- Club-house de foot et complexe sportif 700 000 €
- Accessibilité école élémentaire 100 000 €
- Accessibilité complexe sportif 180 000 €
- Mise en conformité salle polyvalente 232 000 €

Battenheim

- Nouvelle école élémentaire avec périscolaire 1 300 000 €

Dietwiller

- Aménagement d'une aire de jeux 200 000 €

Habsheim

- Nouvelle école élémentaire..... 1 500 000 €
- Extension de la mairie..... 1 500 000 €
- Mise en conformité ERP..... 100 000 €
- Accessibilité salle Lucien Geng 100 000 €

Rixheim

- Annexe à la Commanderie 2 000 000 €
- Démolition anciens ateliers..... 120 000 €

Sausheim

- Mairie annexe 630 000 €
- Salle de gymnastique (bardage et isolation)..... 85 000 €
- Bâtiment de la Poste 110 000 €
- Cosec 120 000 €
- Façades EHPAD 50 000 €

2.3. Autres investissements

Sausheim

- Construction siège SCIN..... 1 200 000 €
- Aménagement rue de l'Etang (accès siège) 100 000 €

3. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE

3.1. Structure de l'encours de dette

Au 31 décembre 2016, le capital nominal consolidé des différents emprunts inscrits au budget du syndicat de communes de l'Île Napoléon s'élevait à 24 980 290,00 €. Le montant du capital restant dû s'élevait à 19 402 463,73 €.

Cet encours de dette se répartissait entre :

- Emprunts pour des travaux de bâtiment 1 047 287,39 €
- Emprunts pour des travaux de voirie 18 355 176,34 €

Les emprunts hérités du SIRHIS représentent 27,65 % de l'encours de dette ; ceux contractés par le SCIN en représentent 72,35 %.

Le SCIN ne détient aucun emprunt dit « à risques » ; l'ensemble de la dette est bâti sur des prêts classiques à taux fixes ou variables, le cas échéant capés. Les taux s'échelonnent de 1,05 % à 5,35 %.

La durée moyenne de remboursement des emprunts est de 14,43 années.

En 2017, le syndicat de communes remboursera une annuité prévisionnelle s'élevant en **capital et en intérêts à 2 210 561,25 €**. Cette annuité se répartit entre les différentes communes concernées de la façon suivante :

- Baldersheim.....	266 376,43 €
- Battenheim.....	189 006,41 €
- Dietwiller.....	180 245,40 €
- Habsheim.....	476 455,82 €
- Illzach	80,77 €
- Rixheim.....	805 745,39 €
- Sausheim.....	292 747,25 €

3.2. Gestion de l'encours de dette

Le syndicat de communes n'utilise pas d'outil particulier pour gérer son encours de dette. En effet, la structure de cet encours (taux et types de taux, index de références, durée, etc.) ne nécessite pas d'arbitrage en cours d'exercice.

Ce d'autant plus que les derniers emprunts contractés, qui représentent près de 66 % du capital total restant dû, ont bénéficié des conditions particulièrement favorables du marché et ne présentent dès lors pas d'opportunités de renégociation avantageuses.

3.3. Évolution prévisionnelle de l'encours de dette dans le cadre du projet de budget 2017

L'emprunt contracté en 2016 (5 351 000,00 €) a permis de couvrir 1 966 827,81 € de travaux de voirie de l'exercice 2015 – préfinancés par la trésorerie du syndicat – et 3 111 685,08 € de travaux de voirie sur l'exercice 2016. Le reliquat de 272 487,11 € sera affecté aux dépenses de voirie 2017 (couverture partielle de l'ensemble des opérations programmées pour cette année).

Certaines communes ont manifesté leur volonté de ne plus recourir à l'emprunt pour financer leurs travaux de voirie, afin de ne pas obérer outre mesure leur capacité d'autofinancement. La trésorerie du syndicat devrait permettre, par ailleurs, de faire face aux dépenses d'investissement prévues cette année.

Dès lors, il devrait être possible de repousser à 2018 tout nouveau recours à l'emprunt, sauf à constater en cours d'année une envolée des taux d'intérêt, ce que la tendance ne laisse cependant pas véritablement présager.

4. **STRUCTURE DES EFFECTIFS, DÉPENSES DE PERSONNEL, DURÉE EFFECTIVE DE TRAVAIL – ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE**

4.1. Structure des effectifs, évolution prévisionnelle

En 2016, le syndicat comptait 22 agents, répartis entre ses différents services :

- Direction : 3 agents (DGS, DGA, DST)
- Secrétariat, marchés publics : 1 responsable, 2 agents
- Ressources humaines : 1 agent à temps non complet
- Comptabilité : 2 agents
- Bureau d'études bâtiment : 1 responsable, 4 agents
- Urbanisme : 1 agent
- Bureau d'études voirie : 1 responsable, 5 agents
- Atelier : 1 agent

Le tableau des effectifs se présentait ainsi :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Postes existants	Durée hebdomadaire de service
POSTE A TEMPS COMPLET				
Emplois fonctionnels				
DGS		DGS	1	35 heures
Filière administrative				
Attaché	A	Attaché	2	35 heures
Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	2	35 heures
	B	Rédacteur	1	35 heures
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	2	35 heures
	C	Adjoint administratif de 1ère classe	3	35 heures
	C	Adjoint administratif de 2ème classe	2	35 heures
Filière technique				
Ingénieur	A	Ingénieur principal	1	35 heures
	A	Ingénieur	1	35 heures
Technicien	B	Technicien principal de 1ère classe	4	35 heures
	B	Technicien principal de 2ème classe	6	35 heures
	B	Technicien	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	1	35 heures
	C	Agent de maîtrise	5	35 heures
Adjoint technique	C	Adjoint technique de 2ème classe	1	35 heures
POSTE A TEMPS NON COMPLET				
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	17 heures 30 minutes

4.2. Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

En raison des reclassements intervenus dans différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, mais également de la hausse quasi généralisée des taux des différentes contributions sociales prélevées sur les traitements des agents et les indemnités des élus, les dépenses de personnel devraient progresser d'environ 2 % en 2017, par rapport à 2016 (progression à effectifs constants).

4.3. Durée effective du travail, évolution prévisionnelle

La durée effective de travail au sein du syndicat est de 37,5 heures hebdomadaires pour un temps complet ; cette durée ouvre droit aux ARTT, dans les conditions prévues par les textes.

Sauf évolution législative, il n'est pas envisagé de modification de cette durée effective du travail.

Les heures supplémentaires sont encadrées, réalisées et rémunérées uniquement sur demande expresse de la hiérarchie.